

Quelle spiritualité pour l'investisseur ?

QU'EN DIT-ON ?

“ L'investisseur doit savoir mettre ses idéaux de côté. ”

“ Servir l'argent ou servir Dieu : il faut choisir ! ”

“ Investir c'est gagner de l'argent, pas faire la charité. ”

“ Les crises financières montrent l'absence de Dieu dans la finance. ”

J'ai investi votre argent pour que vous ayez part au Royaume des cieux. Naturellement, si vous avez besoin de liquidités, je peux revendre vos parts.



L'ÉDITO

L'investisseur a une vocation propre et son acte d'investir a une dimension morale, quant à sa finalité et quant aux moyens utilisés. L'investisseur est aussi confronté à des tentations et est donc appelé, pour y résister, à une permanente conversion intérieure, qui exige de sa part un combat moral et spirituel. Pour être à la hauteur de sa mission et de ses enjeux, l'investisseur peut-il se passer de spiritualité ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

D e quelle spiritualité l'investisseur a-t-il besoin ?

LE BESOIN DE SPIRITUALITÉ

Une fois que l'on a compris que l'acte d'investir n'est pas d'abord un acte technique, mais un acte humain, qui a pour but de contribuer au bien commun et qui exige de celui qui le pose d'être lui-même vertueux ; une fois que l'on a compris que l'investisseur, appelé à être vertueux, est confronté à un monde de la finance, qui peut avoir ses cercles vertueux pour le meilleur et ses structures de péché pour le pire ; une fois que l'on a compris que l'investisseur peut être exposé personnellement à diverses tentations, on comprend alors qu'il a besoin d'une conversion intérieure permanente, non seulement pour résister à ces tentations, mais aussi, positivement, pour être à la hauteur de sa vocation et assumer pleinement sa responsabilité morale d'investisseur. Pour ce faire, il a besoin de puiser chaque jour dans le trésor d'une spiritualité qui puisse le renouveler au plus profond de lui, dans un sens de purification, de fortification et de transformation. Le Pape François témoigne de cette nécessité dans l'encyclique *Laudato si'* : « Il ne sera pas possible, en effet, de s'engager dans de grandes choses seulement avec des doctrines, sans une mystique qui nous anime, sans "les mobiles intérieurs" qui poussent, motivent, encouragent et donnent sens à l'action personnelle et communautaire » (n° 216).

LES FONDEMENTS DE LA SPIRITUALITÉ DE L'INVESTISSEUR

S'il s'agit de dessiner les principaux traits d'une spiritualité de l'investisseur, laquelle, pour être authentique, doit être animée de l'intérieur par le Saint-Esprit, il est pertinent de la présenter d'après les trois vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité, qui sont en effet « le gage de la présence et de l'action du Saint-Esprit dans les facultés de l'être humain » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1813). A première vue, il peut sembler étrange, voire inapproprié, de chercher à relier une activité aussi séculière que l'acte d'investir avec des vertus théologiques, qui « se réfèrent directement à Dieu » et qui « adaptent les facultés de l'homme à la participation de la nature divine » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1812).

Il faut pourtant aller jusqu'au bout du réalisme de la spiritualité chrétienne, qui « n'est déconnectée ni de notre propre corps [...] ni des réalités de ce monde ; la spiritualité se vit plutôt avec celles-ci et en elles, en communion avec tout ce qui nous entoure » (Pape François, *Laudato si'*, n° 216). Et ceci vaut aussi pour cette réalité du monde qu'est la finance. Autant dire que cette spiritualité chrétienne de l'investisseur concerne particulièrement les laïcs, à qui « il revient

« L'investisseur a besoin d'une conversion intérieure permanente pour être à la hauteur de sa vocation et assumer pleinement sa responsabilité. »

[...] d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles, auxquelles ils sont étroitement unis », et à la vocation desquels il appartient de « manifester le Christ aux autres, avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité » (Concile Vatican II, *Constitution dogmatique Lumen gentium*, n° 31).

FOI ET VOCATION

C'est seulement en passant par la « porte de la foi » (Ac 14, 27) que l'investisseur peut envisager son travail comme une vocation. En effet, si la foi fait défaut, comment peut-on vivre son activité comme une réponse appropriée à un appel qui vient de Dieu ? C'est pourquoi, saint Paul VI affirme, dans l'encyclique *Populorum progressio* : « Dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer, car toute vie est vocation » (n° 15). Ce que Benoît XVI commente ainsi dans l'encyclique *Caritas in veritate* : « Définir le développement comme une vocation, c'est reconnaître, d'un côté, qu'il naît d'un appel transcendant et, de l'autre, qu'il est incapable de se donner par lui-même son sens propre ultime » (n° 16). La foi est justement la vertu qui rend l'homme capable d'entendre la Parole

de Dieu comme un appel qui lui est personnellement adressé. Plus qu'une conscience professionnelle renouvelée, plus qu'une ouverture à des valeurs qui enrichissent d'une qualité morale particulière l'activité financière, la foi offre donc de vivre l'acte d'investir dans une dynamique proprement vocationnelle.

FOI ET RAPPORT SAIN AU RISQUE

De la foi dépend directement l'établissement d'un rapport sain au risque, lequel est intrinsèque à l'acte d'investir. La relation étroite entre la vertu de foi et le sens du risque se vérifie avec Abraham, « *qui partit ne sachant où il allait* » (He 11, 8), et cela parce qu'il obéissait à « *un appel à sortir de sa propre terre, [à une] invitation à s'ouvrir à une vie nouvelle, commencement d'un exode qui le conduit vers un avenir insoupçonné* » (Pape François, *Lumen fidei*, n° 9). Or cette ouverture au risque est indispensable à l'investisseur, lequel doit affronter l'aléa inévitablement attaché à toute décision d'investissement, étant donné l'incertitude de l'issue future de celle-ci. Certes, cette prise de risques doit être mesurée, et faire l'objet d'un sérieux discernement prudentiel, mais elle ne saurait de toute façon être évitée, le « *risque zéro* » étant une pure utopie. L'enseignement évangélique ici essentiel est évidemment la parabole des talents (Mt 25, 14-30), dans laquelle les deux serviteurs qui ont respectivement reçu cinq et deux talents, et qui ont pris le risque de les faire fructifier, reçoivent de leur maître les qualificatifs « *bon* » et « *fidèle* », tandis que le serviteur qui a reçu un seul talent, et qui est allé l'enterrer, se voit qualifier de « *serviteur mauvais et paresseux* ». A ce dernier le maître reproche d'avoir choisi le « *risque zéro* » par manque de foi et d'audace. C'est aussi la vertu de foi qui pousse à faire confiance aux autres. Le serviteur mauvais et paresseux, au contraire, s'est défié non seulement de son maître, mais aussi des banquiers, et d'autrui en général, et a préféré faire un trou dans la terre pour y enterrer l'argent de son maître, ne se fiant ainsi qu'à lui-même, et s'isolant par là même de la confiance nécessaire à tout investissement. Comme le dit le pape François,

« *le trou creusé dans le sol par le "serviteur mauvais et paresseux" indique la peur du risque qui bloque la créativité et la fécondité de l'amour* » (Angélus du 16 novembre 2014).

FOI ET REFUS DE L'IDOLÂTRIE DE L'ARGENT

C'est enfin par la vertu théologale de foi que peut être conjurée la tentation récurrente, mais aujourd'hui quasiment structurée en système, de l'idolâtrie de l'argent. En effet, la foi est directement liée au premier commandement : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit* » (Mt 22, 37), commandement qui proscribit l'idolâtrie. « *L'idolâtrie ne concerne pas seulement les faux cultes du paganisme. Elle reste une tentation constante de la foi. Elle consiste à diviniser ce qui n'est pas Dieu. Il y a idolâtrie dès lors que l'homme honore et révère une créature à la place de Dieu* » (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 2113). Et l'argent peut effectivement devenir pour l'homme une idole, selon l'avertissement

« La foi est une garantie puissante contre la tentation très forte, notamment dans le monde de la finance, d'absolutiser l'argent et sa logique. »

même de Jésus : « *Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'Argent* » (Mt 6, 24), car l'argent est un bon serviteur mais un mauvais maître. La foi est donc une garantie puissante contre la tentation très forte, notamment dans le monde de la finance, d'absolutiser l'argent et sa logique. Saint Paul avertit lui aussi que « *la cupidité est une idolâtrie* » (Col 3, 5), ce qui fait naître un devoir de vérité chez les investisseurs soucieux de répondre adéquatement à leur vocation : « *Nous devons dénoncer cette idolâtrie qui va contre le vrai Dieu et la falsification de l'image de Dieu avec un autre dieu, mammon* » (Benoît XVI, *Rencontre avec le clergé du diocèse de Rome*, 26 février 2009).

ESPÉRANCE ET ORDRE DES FINALITÉS

A propos de la décision d'investir, saint Jean-Paul II affirme qu'elle est « conditionnée [...] par une attitude de sympathie et par la confiance en la Providence qui révèlent la qualité humaine de celui qui prend la décision » (*Centesimus annus*, n° 59). Il est de fait opportun de faire une place à cette réalité essentielle de la spiritualité pour un investisseur qu'est l'espérance. Elle exprime en effet la « qualité humaine » de celui qui se fie à la Providence divine, étant donné qu'elle est « la vertu théologale par laquelle nous désirons comme notre bonheur le Royaume des cieux et la vie éternelle, en mettant notre confiance dans les promesses du Christ et en prenant appui, non sur nos forces, mais sur le secours de la grâce de l'Esprit Saint » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1817). L'espérance oriente donc l'homme vers son bonheur véritable, qui est le Royaume des cieux, et non les royaumes terrestres. Ainsi, de même que la foi protège de l'idolâtrie de l'argent celui qui en vit, l'espérance préserve l'investisseur de la tentation de transformer la plus-value en fin en soi, et le profit en objectif ultime. En effet, la finance trouve sa fin dans le service de l'économie et « la fin de l'économie ne réside pas dans l'économie elle-même, mais dans sa destination humaine et sociale. En effet, l'économie n'a pas pour objectif, au niveau scientifique et au plan pratique, d'assurer la réalisation de l'homme et la bonne convivialité ; sa tâche est partielle : la production, la distribution et la consommation de biens matériels et de services » (*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, n° 331). A plus forte raison, donc, l'activité financière doit-elle garder une conscience vive de son caractère partiel et relatif, contre toutes les illusions perpétuellement renaissantes de pouvoir procurer à l'homme la plénitude du bonheur auquel il aspire. Car cette plénitude ne se trouve qu'en Dieu, comme la vertu d'espérance le rappelle.

ESPÉRANCE ET RAPPORT AU TEMPS LONG

La vertu d'espérance réfère à l'éternité. Aussi l'homme qui espère comprend que le temps n'est pas la réalité dernière, mais seulement avant-dernière : il vit le temps présent en le dimensionnant à la promesse de la vie éternelle en Dieu. Cela fait naître un nouveau rapport au temps, décisif dans la finance. En effet, le travail immédiat de l'investisseur est de déterminer quel est le meilleur moyen de faire fructifier, dans le temps, le capital dont il dispose. Dès lors, il accepte de

le mettre en risque en vue de recevoir ultérieurement un autre bien, supérieur, pour lui ou pour un autre. L'espérance rend en particulier l'investisseur capable de dépasser l'attrait du profit à court terme pour inscrire son investissement dans le temps long et contribuer ainsi réellement à un développement durable : « le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral » (Pape François, *Laudato si'*, n° 13). Dans cette perspective, Benoît XVI avait déjà rappelé

« L'espérance rend l'investisseur capable de dépasser l'attrait du profit à court terme pour inscrire son investissement dans le temps long. »

que : « l'activité financière est parfois guidée par des logiques purement auto-référencées et dépourvues de considération, à long terme, pour le bien commun. Le nivellement des objectifs des opérateurs financiers mondiaux à l'échelle du très court terme, diminue la capacité de la finance de jouer son rôle de pont entre le présent et l'avenir, pour soutenir la création de nouvelles possibilités de production et de travail sur une longue période. Une finance limitée au court terme et au très court terme devient dangereuse pour tous, même pour ceux qui réussissent à en tirer profit dans les périodes d'euphorie financière » (Message pour la Journée mondiale de la paix, 1^{er} janvier 2009, n° 10).

ESPÉRANCE ET PERSÉVÉRANCE

L'espérance, enfin, « protège du découragement [et] soutient en tout délaissement » (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n° 1818), deux dangers qui peuvent guetter l'âme de celui qui cherche à investir en vue d'un bien durable. Qui oriente l'investissement dans un sens éthique peut s'attendre à ne pas faire l'unanimité, à rencontrer de la désapprobation et des difficultés dans la réalisation de ses projets : « habituellement, on regarde l'éthique avec un certain mépris narquois. On la considère contreproductive, trop humaine, parce qu'elle relativise l'argent et le pouvoir. On la perçoit comme une menace, puisqu'elle condamne la manipulation et la dégradation de la personne. En définitive, l'éthique renvoie à un Dieu qui attend une réponse exigeante, qui

se situe hors des catégories du marché. Pour celles-ci, si elles sont absolutisées, Dieu est incontrôlable, non-manipulable, voire dangereux, parce qu'il appelle l'être humain à sa pleine réalisation et à l'indépendance de toute sorte d'esclavage » (Pape François, *Evangelii gaudium*, n° 57). Face aux incertitudes dans lesquelles se trouve un investisseur, bousculé par les aléas de l'environnement économique et politique, confronté aux facteurs d'instabilité et parfois aux échecs, qui lui demandent de se relever après chaque chute, l'espérance fortifie en lui la patience et lui donne de savoir persévérer dans les épreuves : « Dieu nous donne la force de lutter et de souffrir par amour du bien commun, parce qu'Il est notre Tout, notre plus grande espérance » (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, conclusion).

CHARITÉ ET AMOUR DU BIEN COMMUN

C'est le bien commun qui confère à l'activité financière sa finalité, et donc à l'acte d'investir son âme, pour ainsi dire. Or, comme pour tout bien, la manière qu'a l'homme de s'y rapporter est précisément l'amour. Benoît XVI place la charité au cœur de la Doctrine Sociale de l'Eglise, et situe, par voie de conséquence, l'amour du bien commun dans la dépendance de la charité : « C'est une exigence de la justice et de la charité que de vouloir le bien commun et de le rechercher [...] On aime d'autant plus efficacement le prochain que l'on travaille davantage en faveur du bien commun qui répond également à ses besoins réels. Tout chrétien est appelé à vivre cette charité » (*Caritas in veritate*, n° 10). Ainsi tout investisseur qui ordonne ses choix d'investissement au bien commun pratique une forme authentique de charité, qui pourrait être appelée « charité économique », voire « charité financière ».

CHARITÉ ET GRATUITÉ

Mais qu'y a-t-il de commun entre la finance, dominée par le principe de rentabilité, et la charité, au cœur de laquelle se trouve la gratuité ? L'appel que Benoît XVI a lancé, au lendemain de la crise financière de 2007-2008, n'en apparaît que d'autant plus prophétique : « Le grand défi qui se présente à nous [...], est celui de montrer, au niveau de la pensée comme des comportements, que non seulement les principes traditionnels de l'éthique sociale,

tels que la transparence, l'honnêteté et la responsabilité ne peuvent être négligées ou sous-évaluées, mais aussi que dans les relations marchandes le principe de gratuité

« Tout investisseur qui ordonne ses choix d'investissement au bien commun pratique une forme authentique de charité. »

et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. C'est une exigence de l'homme de ce temps, mais aussi une exigence de la raison économique elle-même » (*Caritas in veritate*, n° 36).

LA CHARITÉ EN PRATIQUE

Ce principe de gratuité ne peut être mis en œuvre que par des personnes vivant intensément de la vertu théologique de charité, car, autrement, rien ne peut le susciter : « Le marché de la gratuité n'existe pas et on ne peut imposer par la loi des comportements gratuits » (*Caritas in veritate*, n° 39). Or il existe une infinité de manières pour l'investisseur chrétien d'inscrire la gratuité dans son cycle d'investissement, y compris en combinant son métier d'investisseur avec d'autres initiatives inspirées par la charité. Cela peut prendre place dans la détermination du prix et le traitement de sa contrepartie, dans l'affectation des revenus courants ou des commissions de gestion, au travers de l'affectation du produit de l'investissement, en consacrant gratuitement du temps pour d'autres, ou dans la création de liens authentiques avec les personnes. Pour reprendre les propos de saint Jean-Paul II, c'est donc « l'heure d'une nouvelle imagination de la charité » (*Novo Millennio Ineunte*, n° 5), qui appartient pleinement à la spiritualité de l'investisseur. L'investissement qui a atteint son sens le plus abouti est celui qui, comme la charité, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, « ne cherche pas son intérêt » (1 Co 13, 5), mais se dépasse lui-même en recherchant le développement humain intégral, celui de tout homme et de tout l'homme. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

L'INVESTISSEUR PEUT-IL SE PASSER D'UNE SPIRITUALITÉ ?

S'il veut être à la hauteur de sa vocation et assumer pleinement sa responsabilité morale, l'investisseur a besoin d'une authentique spiritualité. Les vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité en sont les piliers. La foi donne à l'investisseur d'accueillir son métier comme une vocation transcendante, de se situer dans un rapport sain au risque et de se garder de toute idolâtrie de l'argent. L'espérance l'ajuste à la finalité ultime, l'inscrit dans le temps long et lui donne de persévérer malgré les obstacles. La charité le fait grandir dans l'amour du bien commun, le pousse à la gratuité et le rend capable d'innover sans cesse.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

La grande richesse de la spiritualité chrétienne, générée par vingt siècles d'expériences personnelles et communautaires, offre une belle contribution à la tentative de renouveler l'humanité. [...] Ce que nous enseigne l'Évangile a des conséquences sur notre façon de penser, de sentir et de vivre. »

PAPE FRANÇOIS, « LAUDATO SI' », N° 216.

Pour aller plus loin

PIERRE DE LAUZUN,

Finance : un regard chrétien, Embrasure, 2013.